



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 SION 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

LA RENOVATION.

CHAPITRE I

SATAN, SERVITEUR DE DIEU.

Ubi sapiens ? Ubi scriba ? Ubi conquisitor hujus saeculi ? s'écriait J. de Maistre empruntant les paroles de S. Paul, lorsqu'il voyait la Révolution, après les crimes de la Terreur, se servir de l'Empire pour se propager dans toute l'Europe. — Où est le scrutateur de ce siècle ? Où est le sage qui saura en pénétrer l'esprit, les voies, les doctrines ? Où est l'écrivain, le poète, le prophète qui jettera sur l'heure présente et sur celle de demain, la vraie et pure lumière, qui fera éclater la pensée de DIEU sur nous, la solution que le souverain Maître prépare à la Révolution ?

Combien la question est plus angoissante aujourd'hui qu'elle ne l'était aux débuts du XIXe siècle ! On pouvait encore croire alors que la Révolution française avait été principalement une révolution politique, et que cette révolution accomplie, la société allait reprendre son assiette. On ne le peut plus de nos jours, même à n'en considérer que la première période, comme le dit M. Brunetière : «La grandeur des événements y déborde ou y dépasse, et en tous sens, la médiocrité de ceux qui s'en croient ou qu'on en croit les auteurs. la disproportion y est prodigieuse entre l'oeuvre et les ouvriers. Les plus fameux d'entre eux, — un Mirabeau, un Danton, un Robespierre, Bonaparte lui-même, peut-être, — ne sont les maîtres du mouvement qu'autant et dans la mesure où ils s'y abandonnent. Ils sont «agis» plus souvent qu'ils n'agissent, Un courant plus fort qu'eux les entraîne les emporte, les roule, les brise... et continue du couler». Il coule toujours, depuis un siècle et plus. Où nous emporte-t-il ?

Nous avons entendu les ouvriers qui ont succédé à ceux des premiers jours, nous dire ce qu'ils veulent faire : détruire les nationalités et constituer sur leurs ruines une république universelle ; anéantir le christianisme et fonder une religion nouvelle, religion humanitaire, selon le voeu des uns, religion satanique, selon le voeu des autres ; mais, pour ceux-ci comme pour ceux-là, religion universelle, saisissant tous les hommes pour les renfermer dans le même temple comme dans la même cité.

Une telle conception, un tel projet paraît pure folie. Il faut bien reconnaître cependant qu'il se montre aujourd'hui plus réalisable

qu'il ne pouvait l'être aux yeux de ceux qui l'exposèrent les premiers, aux hommes de la Convention ; et que tout, dans le mouvement des idées, aussi bien que dans les révolutions politiques et dans les découvertes et les applications de la science, semble se prêter à sa réalisation.

Comment, il y a un siècle, alors qu'ils ne pouvaient avoir aucune idée de ce que nous voyons, les hommes de la Révolution purent-ils concevoir la pensée d'une Révolution embrassant ainsi l'humanité tout entière pour la transformer aussi radicalement ?

On ne peut l'expliquer que par l'inspiration de Satan. L'ange déchu voyait, dès lors, dans leurs causes, les événements auxquels nous assistons aujourd'hui et qui brisent l'une après l'autre les barrières qui séparaient les peuples et les races ; il voyait également les progrès que devaient faire les sciences, dont les principes venaient d'être saisis par l'intelligence humaine, et les radicales négations auxquelles les disciples de Voltaire et de Rousseau entraîneraient la raison séparée de la foi. Il se promit de s'emparer, par ceux qui consentiraient à se faire ses esclaves dans les sociétés secrètes, de ces mouvements d'ordre physique et d'ordre politique, d'ordre intellectuel et d'ordre moral et de les faire servir à rétablir son règne sur tout le genre humain.

Nous avons vu comment, avec quel succès, peut-on dire, il y a travaillé durant tout le cours du XIXe siècle. Nous avons entendu ses suppôts dans le gouvernement et dans la presse, dans les loges et dans les clubs, crier tout d'une voix : Nous tenons la victoire !

Ils ne savent point, ou ils veulent ignorer, qu'au-dessus de leur maître Satan, infiniment au-dessus, il y a DIEU, Dieu tout-puissant. Il a créé le monde pour sa gloire, la gloire incompréhensible qui lui sera éternellement rendue par toutes ses créatures, sans exception, quoique diversement, les unes en manifestant sa bonté, les autres en manifestant sa justice. Jusqu'au jour des suprêmes rétributions, il les laisse à leur libre arbitre, de telle sorte cependant que les méchants comme les bons, le mal comme le bien, servent à l'accomplissement des desseins de sa sagesse infinie.

(à suivre)

Mgr DELASSUS "Le problème de l'heure présente"

Le bâillon sur la bouche

L'une des invectives les plus courantes de ce temps paraît bien être l'épithète «raciste» qu'on voit appliquer aussi largement qu'improprement. A la limite inférieure le mot y perd sa substance pour devenir anodin; est alors raciste celui qui ne cueille qu'une variété de champignons, sa prudence étant jugée méprisante aux autres espèces...

Mais le mot demeure en sa vérité sémantique. Et c'est par une définition qu'il faudrait commencer : le racisme est une notion moderne consécutive aux prétentions scientifiques du XIXe siècle qui vit s'établir les grandes classifications des plantes et des animaux et où l'on voulut aussi grouper en races l'espèce humaine.

Voulant opérer les distinctions nécessaires, on mit l'accent sur les différences. Mais ces différences qui n'étaient qu'accidentelles furent jugées parfois essentielles et conduisirent à considérer que telle race était supérieure. Le racisme ne devrait pas être autre chose, pour la clarté de nos débats, que l'opinion qui affirme la supériorité intrinsèque d'une race sur une autre et qui en tire la conclusion qu'elle est dominatrice. Le racisme du rabbin israélien qui déclare que la rognure d'ongle juive vaut plus qu'un million de Palestiniens est particulièrement éloquent... Quoi qu'il faille prendre garde de ne pas extrapoler. Quand le peuple juif tire fierté de l'élection divine dont il fut l'objet en Abraham, il ne donne pas dans le racisme qui est matérialiste; pas plus que le chrétien, héritier de la promesse, ne peut être accusé de racisme lorsqu'il se proclame fils de Dieu, et professe que la religion de Jésus-Christ est la seule religion authentique.

* * *

Si racisme on observe aujourd'hui, ce n'est pas le fait de nos pays. En France voisine, en Italie, en Suisse jamais tant d'étrangers ne vécurent parmi nous qui ne sont l'objet d'aucune de ces discrimi-

nations avilissantes qui pourraient évoquer le racisme. Ceux qui prétendent aujourd'hui qu'il faut une loi pour le combattre sont des trompeurs.

Olivier Delacrétaz a publié l'an dernier, sous le titre "L'Universel enraciné", des "Remarques sur le racisme et l'antiracisme".¹ Ce sont cent pages intelligentes, lucides, sages où l'on aborde en toute liberté ce sujet délicat. Je m'en inspirerai pour cette discussion. Pour l'heure, je ne quitterai pas les propos introductifs.

L'auteur constate que la définition du racisme annexe successivement l'antisémitisme et la xénophobie et qu'elle englobe encore les réserves que certains font au sujet des jeunes, des féministes ou des homosexuels... que l'on charge encore le bateau de tout adversaire que l'on veut vouer aux gémonies, tels ces historiens qui revisionnent le passé récent et contestent certains aspects de l'historiographie dominante.

L'antiracisme devient le cri de guerre d'une idéologie qui fait référence aux droits de l'homme et attaque dans nos pays tout ce qui les distingue d'un mélémélo multi-culturel. Mais dans le même temps, il combat pour que les ethnies et groupes étrangers qui vivent chez nous puissent accentuer leurs différences et se démarquer encore plus des coutumes qui cimentent notre unité.

Dans les pays occidentaux, l'antiracisme est actuellement le moyen le plus fort pour tenter de détruire les identités. La lutte actuelle s'inscrit dans un ensemble de pressions, de manœuvres et de manipulations qui veulent interdire aux Français d'être Français, aux Suisses d'être Suisse et aux Valaisans de cultiver un jardin qui n'a pas son pareil.

"L'antiracisme (...) tend à englober dans une commune réprobation le racisme proprement dit, l'ethnisme, le patriotisme, attachement pieux et reconnaissant à la terre des pères, et le nationalisme, doctrine ou attitude politique et

sociale fondée sur l'existence d'une communauté historique constituée en Etat. L'antiraciste croit y discerner, sinon du racisme, du moins des idéologies suspectes et grosses de racisme" (op. cit. p. 12).

* * *

C'est dans cet éclairage que nous jugerons la valeur d'une loi sur laquelle le peuple se prononcera en septembre. La France qui est dotée de cette législation sera notre laboratoire. On y voit comment y a été condamné un prélat qui rappelait le danger historique que l'Islam a fait peser sur l'Europe, et comment sont acceptées en contrepoint, les pires insultes à la nation et à la religion chrétienne. Par contre, sont sourcilieusement poursuivis dans la presse la mise en cause des immigrés et la relation des faits les concernant.

La loi sur l'antiracisme est un bâillon que les autorités veulent mettre sur la bouche du peuple et une censure nouvelle qu'elles veulent imposer à l'information. Il ne faut plus qu'on puisse apprendre que les Albanais sont de grands pourvoyeurs de drogue ou que les gangs yougoslaves prolifèrent et jouent volontiers du couteau. De même qu'en France voisine on ne peut plus évoquer les bandes maghrébines qui conduisent dans certaines villes une véritable guerre civile; on n'y parle plus que de "jeunes". La vérité est bannie. Par contre, les insultes aux Français y sont devenues monnaie courante et ne sont jamais punies.

Car si les lois antiracistes sont souvent faites par des idéologues qui conjurent ainsi de vaines craintes, elles sont ensuite appliquées aux citoyens, obligés à subir en silence la domination de l'étranges et, pire encore, des nationaux qui les courtisent

René Berthod

(Extrait de la "Gazette de Martigny"

¹ «Cahiers de la Renaissance vaudoise», N° 125. A commander (8 h. - 10 h.) au (021) 312 19 14 - Fax (021) 312 67 14.

L'accusation de racisme, une arme antinationale.

Il s'agira donc, le 25 septembre prochain, de savoir si la Suisse se donnera, comme la France, un nouvel article du Code pénal, spécialement conçu pour créer une nouvelle gamme de délits et de crimes, que les juges devront condamner.

En France, on est paré, grâce à deux lois. La loi Pleven de 1972 qui amalgame la préférence nationale à la discrimination raciale et la loi Rocard-Gayssot de 1990 qui permet de condamner à des peines de prison ferme ceux qui émettent des opinions non conformes à la «vérité historique» exprimée à Nuremberg par les juges vainqueurs du conflit mondial, juges qui comprenaient un tiers de staliens. La loi institue une «**police de la pensée**» dont on voit les effets délétères à l'autocensure des journaux. **C'est à elle que l'on doit l'utilisation du terme "jeune" pour désigner les meutes de casseurs et de pilleurs qui répandent la terreur dans les banlieues et que l'on n'a plus de droit de désigner selon leur origine.**

Ces lois créent en effet, deux sortes de citoyens. Les immigrés et les autochtones. Dans la vie ordinaire, seuls les autochtones sont censés capables d'actes racistes. Les étrangers sont désormais l'objet d'une invraisemblable préférence.

Voici deux exemples récents.

* * *

Nous avons appris par la presse qu'une aide soignante de Strasbourg, âgée de 25 ans, avait été enlevée vendredi le 8 juillet par trois jeunes Turcs. Parmi les kidnappeurs se trouvait le frère de l'ancien compagnon d'Annie B. La victime est conduite dans le Jura à 300 Km de Strasbourg. Pendant des heures, elle sera torturée, mutilée, frappée et violée. Puis, sinistre achèvement, la jeune

femme est aspergée d'essence et immolée. Mais Annie B. abandonnée, échappe à la mort et dénonce ses agresseurs.

Cet acte n'est pas un «fait divers». Il devrait provoquer l'indignation contre des comportements ignobles autant que barbares qui illustrent le mépris des coupables pour un pays d'accueil dont il entendent punir à leur gré les ressortissants. C'est à l'évidence un rejet islamique des libertés que l'Occident a concédées aux femmes.

Puisqu'on aime à parler de racisme c'est un racisme antifrançais. Pourtant les journaux le minimisent. L'abomination assassine est traitée avec un calme détaché. On dira que les trois hommes ont agi dans le cadre d'un règlement de comptes communautaire et qu'il ont du mal à admettre les mœurs occidentales de la jeune femme. On n'en dira pas plus, sinon pour insister éventuellement sur la provocation que constitue l'identité européenne à des immigrés qu'on encourage à ne pas perdre la leur... Imaginez a contrario que des Européens s'en aillent de force arracher leur foulard à quelques musulmanes. Vous verriez le tollé de part et d'autre de la Méditerranée.

La plupart des journalistes de la grande presse se contenteront de répéter le commentaire du procureur et s'interdiront toute indignation. Car **on ne peut plus, actuellement en France, dénoncer sans danger la haine que des immigrés vouent à la culture et aux gens du pays.** Ce serait alors du racisme...

* * *

Voici un autre cas où l'on peut mesurer les effets que cette justice à deux vitesses produit sur l'information.

La veille du 14 juillet, quelque part à

Paris, un jeune homme repose sur un banc, à 3 heures du matin. Une dizaine de jeunes gens s'en approchent, le saisissent et le jettent dans le canal voisin lui ayant demandé, mais sans écouter sa réponse négative, s'il savait nager. La victime qui en mourra est un Noir de 25 ans.

Les premiers éléments de l'enquête laissent penser que les agresseurs sont des skinheads. Aussitôt c'est la grande levée des proclamations vengeresses. Le MRAP exprime son indignation. Il dénonce un crime révélateur du racisme à l'état pur et qui plus est, annonciateur de résurgences fascistes...

Quelques heures plus tard, la police dément. Les coupables ne sont pas des skins (ces jeunes sauvages que l'on situe commodément à l'extrême-droite parce qu'ils donnent de la chaîne à vélo sur des adversaires que la gauche reconnaît comme siens) mais plutôt des **amateurs de hard-rock**, voire **des punks**. Comme **par enchantement**, tout racisme est désormais à exclure. Cela devient «un geste gratuit, d'amusement, qui finit tragiquement».

Les professionnels de l'antiracisme venaient une nouvelle fois de prouver que leur discours qui dénonce constamment les «dérives» de la société occidentale est une arme de combat que l'on brandit sans souci de vérité, mais par pur réflexe antinational.

* * *

L'article du code que l'on veut nous faire voter le 25 septembre permettra aux dénonciateurs tendancieux de mobiliser les tribunaux et de réduire au silence ceux qui oseraient encore se préoccuper d'identité helvétique.

René BERTHOD

LA TERREUR

Adolescent en Europe centrale avant la guerre, j'ai beaucoup fréquenté la littérature française, signe alors de la culture et des horizons larges; entre autres Anatole France. Avec ce que je pensais être la maturité et la maturité de jugement, j'ai laissé tomber ce vieux "progressiste" voltairien, socialo-communiste dans ses années déclinantes. L'autre jour, dans un moment vide, *Les dieux ont soif* m'est tombé sous la main.

Je me mis à le lire, uniquement parce que c'était un roman que, curieusement, je n'avais pas lu, enfant. Eh bien, je l'ai lu à présent avec tout l'intérêt qu'on doit porter à un auteur suprêmement habile, qui connaît la valeur des mots, qui manipule admirablement les idées — avec une touche légère, touche de gentleman dont l'art justement est de ne jamais trop appuyer, même dans les passages où un écrivain de second ordre pousserait des hurlements et ferait que le ciel et la terre s'entrechoquent.

Or, ce que raconte et décrit Anatole France dans ce roman, c'est la terreur qu'il nous fait voir à travers ses participants, si l'on ose dire secondaires, les petits fanatiques, les victimes, les fonctionnaires qui n'ont rien à envier aux apparatchiks du bolchevisme. Je vais même plus loin, *Les dieux ont soif* vaut son pesant de goulag de Soljenitsyne. *L'Archipel du Goulag* n'est en fin de compte qu'un très long document qui écrase le lecteur. Le roman d'Anatole France "couvre" le même territoire, mais l'horreur est plus intolérable car la terreur entre par la petite porte et attrape les gens que nous connaissons déjà dans leur humanité fragile. Et puis, qu'on me permette de le dire, Anatole France fut tout simplement un meilleur écrivain que Soljenitsyne.

Les dieux ont soif n'est qu'un point de départ de ce que je voulais dire ici. Si l'ouvrage m'a dans un certain sens bouleversé, c'est que nous sommes en train, nous citoyens occidentaux, de devenir les victimes d'une Terreur nouvelle et, oui, majuscule.

Le propre de la Terreur, son côté le plus terroriste, est qu'on n'ose pas en parler, la nommer; c'est comme la peste de Camus, elle est partout, elle paralyse les esprits, les âmes, les conversations, la plume des journalistes; cependant il

convient de faire comme si tout allait très bien, tout le monde peut consommer à satiété, dire, lire, écouter ce qu'il lui plaît. Censure ? Contrôle ? Surveillance ? Lois qui deviennent des chapes de plomb — oh, pas du tout, ça n'existe pas, nous sommes libres d'acheter tous les objets indispensables ainsi que de tourner le bouton de la télévision. Le pain et le cirque, quoi !

Cependant, la Terreur arrive, elle est déjà là. Les lois sont désormais dictées par quelques petits lobbies, ce qui fait que le fameux champ de la liberté se rétrécit chaque jour. C'est au nom de la vertu que Robespierre dictait les lois, c'est au nom de la santé et de l'hygiène (les vertus sont devenues risibles) qu'on les édicte de nos jours. Et la santé comme valeur maîtresse peut être aussi tyrannique que la vertu, car si les gens sont peu vertueux, ils tiennent à leur santé, le dernier des absolus encore reconnus. Sous la Terreur (l'autre), trois gendarmes entraient dans votre maison pour vous emmener; sous la Terreur que faisait régner Calvin à Genève, les "élus" firent de même pour voir si vous dansiez ou jouiez aux cartes; sous notre chère Terreur à nous, le flic vient vous avertir, en pleine rue et en plein air, de ne pas fumer, et un deuxième avertissement vous vaut des ennuis. La police anti-tabagiste n'est qu'un début, annonciateur d'autres agréments. Il y a la police anti-harcèlement sexuel. Un regard suffit, lancé par un homme à une femme, pour que celle-ci nous accuse de crimes contre l'égalité des sexes, et les cas sont déjà nombreux de renvoyer le coupable de son poste, de son job, avec une réputation de monstre qui le poursuivra. Les campus sont "policés" en vue d'éliminer ce qui n'est pas politiquement correct, et le professeur qui n'observe pas les règles de la nouvelle grammaire qui donne aux femmes leur dû, est obligé soit de quitter les lieux, soit de demander publiquement pardon à ses étudiantes. Police également contre la chasteté car la loi précise que recommander en classe l'abstention des rapports sexuels équivaut à l'introduction de la religion dans une institution étatique. Crime au même titre que de crier "A bas Staline !" vers 1938 ou "A bas Robespierre !" en 1793. Ce qui n'empêche aucunement de propager le sida, de distribuer les condoms, de prier

messieurs (et mesdames) les drogés(et drogués) de bien vouloir accepter gratuitement les seringues pour se donner, à eux-mêmes et aux autres les moyens de la mort lente.

La Terreur a sa logique, celle de s'étendre à tous les domaines, de se nourrir de victimes nouvelles. Cela commence par l'interdiction de fumer, continue par la police du langage, du sexe, et cela aboutit (pour l'instant, car les étapes se suivent inexorablement) au cas d'une vieille dame dont la petite annonce dans un journal local demandait un locataire "homme à tout faire, chrétien". Discrimination ! homme à tout faire n'est pas femme à tout faire. **Donc, contravention.** Chrétien n'est pas bouddhiste, juif, musulman ou fétichiste. Bref, la dame **doit payer huit mille dollars de contravention, et comme elle ne dispose pas de cette somme, elle est obligée de vendre sa maison. Aussi simple que cela.**

Je me suis borné à certaines catégories de Terreur, j'en ai laissé d'autres dans l'ombre car je me sens, moi aussi, de plus en plus terrorisé. Les interdits se multiplient dans nos sociétés libres, l'humain se rétrécit, chacun fait sa propre police avant même de se soumettre à celle portant l'uniforme. La vraie Terreur n'a pas besoin de la police, comme le montre admirablement Anatole France. **Chacun est le policier de l'autre** (voilà la véritable démocratie, de Rousseau à Robespierre et bien au-delà) et il m'arrive de taquiner une jolie vendeuse de la boutique du coin et de m'arrêter car elle pourrait me faire un procès d'harcèlement. Nous sommes tous (et toutes) des puritains !

Thomas MOLNAR

Professeur à l'université de Yale et à l'université de Budapest.

(Article paru dans "Monde et Vie" N° 566, juin 1994)

Abonnements

Ecclésiastique : Fr 15.-

Normal : Fr. 30.-

Soutien : Fr. 40.- et plus

Ancienne et nouvelle exégèse ou encore exégèse catholique et exégèse non catholique

La Commission Pontificale Biblique remplit fidèlement pendant de nombreuses années sa double fonction de digue contre le modernisme et de guide et d'éperon pour la recherche scientifique dans le domaine biblique. Elle assura l'unanimité dans la vérité entre les exégètes catholiques, ainsi qu'un approfondissement scientifique dans le domaine des études bibliques, capable de s'imposer à l'attention des non-catholiques eux-mêmes. Et ceci jusqu'en 1937. C'est alors que, à l'unanimité des objectifs et au travail fructueux, succéda la discorde et la confusion qui s'est cristallisée dans la terminologie erronée en usage : « vieille et nouvelle exégèse », « exégètes conservateurs et progressistes ».

En réalité il ne s'agit pas d'exégèse « nouvelle », mais d'exégèse qui n'est plus catholique et qui est souvent rationaliste et que les catholiques empruntent aux acatholiques et aux rationalistes. Le phénomène se réduit, en fait, au rejet, plus ou moins tacite, des normes propres à l'exégèse catholique et de l'autorité du Magistère. Ceux qui aiment se dire « nouveaux » exégètes, exégètes « progressistes », considèrent comme dépassées les normes rappelées solennellement par l'encyclique *Providentissimus* de Léon XIII, confirmées non moins solennellement par Saint Pie X, par Benoît XV et ainsi de suite jusqu'à Jean XXIII dans son discours à l'Institut Biblique Pontifical, et même jusqu'à Paul VI.

C'est justement pour faire respecter ces normes qu'a été instituée la Commission Pontificale Biblique en 1902 ; c'est pour les appliquer dans la formation des jeunes prêtres, futurs professeurs d'Écriture Sainte dans les séminaires, qu'a été fondé également, comme nous le verrons, l'Institut Biblique Pontifical (1907). C'était la tâche principale de cette Commission et de cet Institut. Eh bien — c'est un fait — aujourd'hui les « progressistes » se réclament de l'une et de l'autre pour leur protection.

Nous parlerons plus tard de la trahison de l'Institut Biblique. Pour l'heure, suivons les diverses étapes de l'enterrement de la Commission Pontificale Biblique.

La tactique des omissions et des ambiguïtés

Des documents à ma disposition — et ils sont nombreux — il ressort que la déviation, la « métamorphose » de la Commission Pontificale Biblique a commencé sous la préfecture du cardinal Eugène Tisserant, en 1937, même si les manifestations de ce triste phénomène n'apparaissent clairement qu'à partir de 1948.

Les décrets de la Commission Pontificale Biblique — j'en ai donné quelques échantillons à propos des Évangiles — sont tous d'une clarté cristalline. Je

parle de ceux parus, donc, jusqu'en 1937. La dernière prise de position claire, sous la signature de G.B. Frey, qui condamne l'œuvre de Frédéric Schmidtke parce qu'elle ne tient aucun compte des normes qui doivent régler l'exégèse catholique, date de 1934. (v. "Courrier de Rome" juin 1994).

De 1937 à 1948 c'est le silence qui domine, alors que l'intervention de la Commission Pontificale Biblique aurait été extrêmement nécessaire. Un seul exemple, mais décisif : on connaît la tentative des progressistes d'accrocher l'encyclique *Divino Afflante Spiritu* à leur bannière, en la présentant en nette divergence et même en opposition avec la *Providentissimus* de Léon XIII, et comme la matrice de leurs « nouveautés ». Eh bien, la Commission Pontificale Biblique n'a pas dit un mot sur une controverse aussi fondamentale. Et pourtant elle engageait et elle engage les principes mêmes de l'exégèse catholique, les points névralgiques qui concernent les principales vérités révélées :

1° La doctrine catholique sur l'inspiration des Livres Saints : Dieu est le véritable auteur (littéraire) de toute l'Écriture Sainte (Concile Vatican I et documents du Magistère) ;

2° inerrance absolue des textes sacrés, conséquence immédiate et directe de l'inspiration divine (Concile Vatican I et documents du Magistère) ;

3° historicité des Évangiles (1).

Le premier acte important de la gestion du cardinal Tisserant eut lieu seulement en 1948 et il ne fut pas heureux : ce fut la publication de la célèbre lettre de la Commission Pontificale Biblique au cardinal Suhard, archevêque de Paris. Celui-ci était l'auteur de la lettre pastorale "Agonie de l'Église", dans laquelle, après avoir décrit la faillite de l'action pastorale en France, désormais terre de mission, il envisageait de « nouvelles » idées, de « nouvelles » méthodes d'apostolat. Le cardinal Suhard demandait maintenant au cardinal Tisserant l'abolition des deux décrets émis par la Commission Pontificale Biblique pour la défense de l'authenticité mosaïque du Pentateuque (1906) et de l'historicité des premiers chapitres de la Genèse (1909). Ce dernier décret établissait que « *On ne peut pas mettre en doute le sens littéral-historique, dans les trois premiers chapitres de la Genèse, quand il s'agit de faits qui concernent les fondements de la religion chrétienne : la création de l'univers à partir du néant, la création particulière de l'homme, la formation de la première femme à partir du premier homme, la transgression du précepte divin *diabolo sub serpentis specie suasore*, la première promesse du salut (proto-évangile)* ».

La lettre de réponse, écrite en français, s'étend en longueur... au détriment de la clarté. En voici quelques expressions : « *Nous invitons les savants catholiques à étudier ces problèmes sans parti-pris, à la lumière d'une saine critique et des résultats des autres sciences... La question des formes littéraires*

des onze premiers chapitres de la Genèse est bien plus obscure et complexe. Ces formes littéraires ne répondent à aucune de nos catégories classiques... On ne peut donc en nier ni affirmer l'historicité en bloc... ».

Dans l'établissement de ce document on s'était ingénié à insérer quelques phrases à double sens, ou tout du moins à double interprétation. Les « progressistes » exultèrent, et vont répétant encore aujourd'hui que ce document nie toute valeur au décret de 1909 : reconnaissant — c'est eux qui parlent — que l'on ne peut pas parler de genre historique pour les onze premiers chapitres de la Genèse, on laisse la plus grande liberté de choix aux exégètes. Ceux-ci peuvent donc parler de « simple symbole », de « mythe » et ainsi de suite. Ils citaient et ils citent toujours (3) à leur prétendue décharge, et même protection, l'expression suivante de la *Divino Afflante Spiritu* (Pie XII) :

« *Des façons de parler dont le langage humain avait coutume d'user pour exprimer la pensée chez les peuples anciens, en particulier chez les Orientaux, aucune n'est exclue des Livres Saints, pourvu toutefois que le genre employé ne répugne en rien ni à la sainteté ni à la vérité de Dieu* ».

Citation faite, pourtant, complètement à tort. Les progressistes, en fait, s'arrêtent courageusement à la ... première moitié de la période et omettent : « *pourvu toutefois que le genre employé ne répugne en rien ni à la sainteté ni à la vérité de Dieu* ».

Le désaveu de Pie XII

Le jeu, pourtant, fut découvert, au moins en partie. En 1950 Pie XII, dans l'encyclique *Humani Generis*, désavoua personnellement l'interprétation moderniste de la Lettre au cardinal Suhard : « *Et en particulier, il Nous faut déplorer une manière vraiment trop libre d'interpréter les livres historiques de l'Ancien Testament, dont les tenants invoquent à tort pour se justifier, la lettre récente de la Commission Pontificale Biblique à l'Archevêque de Paris* ».

Et, dans son commentaire de cette encyclique, le cardinal Bea lui-même écrivait : « *De cette lettre [au cardinal Suhard], volontairement prudente et pondérée [n'aurait-il pas mieux valu qu'elle fût plus sobre, mais claire et nette ?], on a beaucoup abusé : beaucoup la considèrent comme la "magna charta" de toute exégèse libre, comme un document qui légitimerait toutes les opinions, même les plus extravagantes : "A tort", dit le Saint-Père. Cette lettre demandait l'abrogation des deux décrets de 1906 et de 1909 [caractère historique des trois premiers chapitres de la Genèse]. La Commission Pontificale Biblique repousse absolument ces demandes. Quant aux onze premiers chapitres de la Genèse... la Commission insiste sur le fait qu'il s'agit d'"histoire" dans un sens véritable, bien que ce ne soit pas dans le sens d'histoire classique ou moderne... La Commission s'adresse aux chercheurs sérieux et compé-*

Nous assistons ces derniers temps à des attaques répétées contre les miracles (V. *Courrier de Rome* de mars 1994 "CATÉCHÈSE HÉRÉTIQUE" "Celui qui croit aux miracles est un sot").

La dernière est celle du jésuite anglais Brendan Byrne, membre de la Commission Pontificale Biblique. Dans son essai *Lazzaro* (Lazare) ed. Paoline, il nie la certitude historique de la résurrection de Lazare et de toutes les autres résurrections rapportées dans l'Évangile (voir Encadré p. 6).

Tout ceci est dans la logique du néomodernisme ou « nouvelle théologie » : la Révélation divine ne serait rien d'autre que la manifestation de Dieu à la conscience humaine, le Christianisme lui-même n'aurait été que la manifestation de Dieu à la conscience de l'homme par excellence (et non Dieu !), Jésus-Christ. Donc, à quoi bon une apologétique qui démontre le fait historique de la Révélation divine en le fondant sur ces faits historiques extraordinaires que sont les miracles ? D'autant plus que ce réalisme, appelé par Blondel et par ses « nouveaux théologiens » « *extrinsécisme* », est odieux à l'« homme moderne », c'est-à-dire au philosophe moderne imbu de subjectivisme et qui ne se préoccupe pas de connaître le réel, simplement parce qu'il prétend le... créer dans son cerveau.

Le nouveau « Catéchisme » en parle, des miracles, aux n^{os} 547 sq. sous le titre : « *Les signes du Royaume de Dieu* ». Déjà ce titre est équivoque, étant donné que la « nouvelle théologie » est disposée à reconnaître les miracles comme des « signes » subjectifs, mais non comme des faits objectifs. Le pire, pourtant, vient plus loin.

Le Catéchisme de Saint Pie X disait simplement que Jésus « *confirma sa doctrine par les miracles* » (n^o 86), résumant ainsi toute la Tradition catholique qui, à la suite de Jésus Notre-Seigneur et des Apôtres, indique dans les miracles de Jésus le motif le plus efficace de croire : les miracles garantissent *objectivement* que Dieu a parlé par Jésus-Christ et rendent raisonnable la foi de la créature humaine. Le nouveau « *Catéchisme* », au contraire, délaie. Comme toujours au détriment de la vérité. Au n^o 548 nous lisons : « *Les signes accomplis par Jésus témoignent que le Père L'a envoyé. Ils invitent à croire en Lui. A ceux qui s'adressent à Lui avec foi, il accorde ce qu'ils demandent. Alors les miracles fortifient la foi en Celui qui fait les œuvres de son Père : ils témoignent qu'Il est le Fils de Dieu. Mais ils peuvent aussi être « occasion de chute » (Mt 11,6). Ils ne veulent pas satisfaire la curiosité et les désirs magiques. Malgré ses miracles si évidents, Jésus est rejeté par certains ; on L'accuse même d'agir par les démons* ».

Nous sommes bien loin de la doctrine catholique, qui insiste sur la valeur objective du miracle ; valeur saisissable par l'intelligence de tous, croyants et non croyants, mais à laquelle la volonté peut résister par méchanceté.

« *Les Juifs — écrit Saint François de Sales — virent les miracles et connurent les merveilles de Notre-Seigneur, mais, n'étant pas disposés à recevoir la foi, c'est-à-dire n'ayant pas la volonté ouverte à la douceur et à la suavité de la foi à cause de l'acrimonie et de la malice dont ils étaient remplis, restèrent dans leur infidélité : ils voyaient la force de l'argument, mais ils ne goûtaient pas la douceur de la conclusion, et donc ils n'adhéraient pas à la vérité* » (Timothée vol. I, l. II, c. XIV). La grâce, donc, est nécessaire pour vaincre les obstacles qui s'opposent, de la part de la volonté, à accueillir la valeur démonstrative du miracle. Pour cela la seule raison suffit et certains pourtant, tout en voyant avec l'intelligence la force démonstrative du miracle, se refusent à croire. C'est le cas des Juifs incrédules. C'est aussi le cas des démons qui connaissent par les signes extérieurs le fait de la révélation divine, mais qui n'ont pas la vertu théologale de la foi. Le nouveau « Catéchisme », au contraire, insinue que les « signes accomplis par Jésus » fortifient la foi de ceux qui l'ont déjà, et, seulement pour ceux-là (« *Alors* ») témoignent que Jésus est le Fils de Dieu. Pour ceux qui n'ont pas la foi les miracles n'ont pas force probative (« *Ils invitent à croire* »).

Sans aucune allusion au rôle négatif de la mauvaise volonté. Ce qui peut conduire à conclure à tort que les miracles, de par eux-mêmes, ne sont pas « *des signes très certains de la révélation divine* », comme l'enseigne infailliblement le Concile dogmatique Vatican I, mais des signes ambigus, ou plutôt ambivalents, et seraient des « *signes très certains* » seulement pour ceux qui croient.

III

Or, que la foi soit nécessaire pour reconnaître les miracles n'est pas une doctrine catholique. C'est une thèse avancée en son temps par Rousselot (*Les yeux de la foi*) et par le père Huby (*Miracle et lumière de grâce*). Et ce n'est pas un hasard si tous les deux étaient admirés par de Lubac (v. *Mémoires autour de mes œuvres*, Jaca Book) et par sa « bande » de la « nouvelle théologie ». Cette thèse que le nouveau « *Catéchisme* » soutient à son tour, est ainsi critiquée par A. Michel : « *Cette thèse, du moins en ce qui concerne la connaissance naturelle du miracle, ne semble pas d'accord avec la doctrine de l'Écriture et de l'Église. Elle supposerait que les Pharisiens, du fait qu'ils résistaient à la lumière intérieure de la grâce, étaient incapables de discerner l'origine divine des miracles les plus éclatants. Mais alors, comment Jésus-Christ a-t-il pu dire : « Si je n'avais pas fait au milieu d'eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils seraient sans péché ; mais maintenant ils ont vu et ils me haïssent moi et mon Père » (Jn 15-24). Les princes des prêtres qui « délibérèrent de faire mourir Lazare » pour qu'on ne parlât plus de sa résurrection, doutaient-ils de l'origine divine de celle-ci ? Les phari-*

*siens doutaient-ils que la guérison de l'aveugle-né fût un miracle d'origine divine (Jn, 9) ? La même question peut se poser au sujet des membres du sanhédrin délibérant sur un miracle de Saint Pierre, (Act. 4,16.). Enfin, le péché commis contre le Saint-Esprit par les Pharisiens n'allait-il pas jusqu'à attribuer au démon des miracles qui manifestement pour eux-mêmes venaient de Dieu ? Cf. Garrigou-Lagrange, *La grâce de la foi et le miracle*, dans *Revue thomiste*, 1918, p. 299-300. D'autre part, si la lumière de grâce est absolument nécessaire pour discerner le miracle avec certitude, on ne comprend plus les textes conciliaires [de Vatican I] : "[les miracles] parce qu'ils démontrent abondamment (luculenter) la puissance de Dieu sont des signes TRÈS CERTAINS de la Révélation Divine et sont adaptés à l'INTELLIGENCE de tous [et non seulement de ceux qui ont déjà la foi]". Et encore : "Si quelqu'un dit... que les miracles ne peuvent jamais ÊTRE CONNUS AVEC CERTITUDE, ni qu'avec eux on ne peut DUMENT PROUVER l'origine chrétienne de la Religion chrétienne, qu'il soit excommunié" (Dz. B. nn. 1790, 1813). « Si aucune intelligence, même celle du démon, ne peut, par ses seules forces naturelles discerner certainement les miracles, pourquoi ceux-ci sont-ils dits « signes très certains appropriés à l'intelligence de tous ? » Le serment antimoderniste dit même : **maxime accomodata** [très adaptés]. Et que peut-être une **preuve véritable (rite probari)** de l'origine divine de la religion chrétienne, dont la force probante serait inaccessible à l'intelligence naturelle des plus grands philosophes et théologiens, et même à l'intelligence naturelle des anges ? » Garrigou-Lagrange, *id.*, *ibid.*, p. 300. (*Dictionnaire de théologie catholique*, mot **Miracle**, valeur probante, col. 1854).*

Pie XII dans *Humani Generis* réaffirme contre la « nouvelle théologie » la possibilité de « *prouver avec certitude l'origine divine de la Religion chrétienne à la seule lumière de la raison* » et taxe d'erreur ceux qui « *rationali indoli credibilitas iniuriam inferunt* », c'est-à-dire nient le caractère rationnel du jugement de crédibilité. Et c'est ce que fait en substance le nouveau « *Catéchisme* », qui se dit « *de l'Église catholique* », mais qui devrait précisément s'appeler le « *Catéchisme de la nouvelle théologie* ».

Norbertus